

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'EFFORT NÉCESSAIRE

Un de nos excellents confrères, M. Horace Valbert s'étonne qu'au moment où le ministère paraît vouloir réaliser un programme de réformes, des divisions s'élèvent dans le parti républicain.

Les réflexions de notre confrère sont très justes et mériteraient de retenir l'attention des démocrates qui oublient trop souvent que la réaction ne demande qu'à profiter des troubles et des divisions.

« Si réellement tous les républicains sont d'accord sur un même programme ; si tous sont d'accord que l'heure est venue de tenir enfin les promesses faites à la démocratie, j'avoue ne plus rien comprendre aux divisions qui troublent encore le parti républicain, qui inquiètent les consciences et qui donnent à penser à la réaction qu'elle peut encore espérer ou empêcher la réalisation. Faut-il donc croire que les questions de personnes jouent un rôle prépondérant et que chacun sacrifie l'intérêt général à son intérêt particulier, à son seul amour-propre ?

Car, enfin, de deux choses l'une ; ou tous les républicains ont un seul et même objectif et alors, rien ne leur est plus facile que de consentir à un léger sacrifice, de se mettre définitivement d'accord et de poursuivre résolument la réalisation de leurs engagements envers le peuple, ou bien tout en ayant fait aux électeurs les mêmes promesses que leurs collègues, se trouve-t-il un certain nombre de républicains qui hésitent à les tenir, et observent les événements et qui se réservent ? »

La question ne peut être envisagée différemment : deux seuls partis doivent rester en présence : celui de gauche et celui de droite.

Le but du premier est de poursuivre la réalisation des réformes promises et attendues, et cela sans faiblesse, sans atermoiement ; quant au deuxième, ou le sait bien, son rôle est de s'opposer à cette réalisation.

Et l'on sait combien il s'emploie à faire avorter toutes les réformes qui sont soumises à l'approbation du parlement : on a constaté trop souvent la violence de l'obstruction clérical pour être fixé sur l'intention de nos adversaires.

C'est pourquoi ceux qui « par leur intransigence, par leur hésitation, par leurs réticences, arrêtent l'effort de la majorité, se rendent-ils bien compte des conséquences que peut avoir leur attitude.

Quels qu'ils soient, ils encourent une grosse et grave responsabilité et ce ne sont pas, au contraire, les soucieux intéressés, les encouragements maladroits de la réaction, qui pourront compenser pour eux la perte de la confiance qu'avaient mis en eux leurs électeurs républicains. Une bonne fois, les uns et les autres, animés, j'en suis certain d'un même esprit républicain, ne peuvent-ils s'entendre et donner ensemble l'effort nécessaire pour déjouer, et combien facilement, le projet de loi militaire.

Sur l'article 62, relatif à la solde des rengagés, M. Gotteron demande que la solde des brigadiers et caporaux soit la même que celle des fourriers et qu'en outre la moitié des places civiles réservées aux sous-officiers rengagés leur soit donnée.

M. Bertheux promet de s'occuper de cette question.

Les articles 62 à 67 sont votés.

M. Gotteron demande que les rengagés puissent démissionner ; cette motion est rejetée.

Sur l'article 69 relatif aux emplois civils réservés aux rengagés, M. Leydet demande qu'on précise quelles classes de recettes buralistes seront accordées aux rengagés.

M. Garreau déclare que l'on ne pourrait confier à des sous-officiers des fonctions auxquelles ils ne seraient pas préparés et que les fonctionnaires anciens rengagés seront soumis, en ce qui concerne l'avancement, aux mêmes règles que ceux de la classe à laquelle ils appartiendront.

Chambre des Députés

Séance du 14 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre procède à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Etienne, devenu ministre de l'Intérieur. Ont obtenu : M. Gaston Doumergue, ancien ministre des colonies, 215 voix, élu.

M. Denys Cochin, 142 voix.

L'élection de M. Forcioli, élu député d'Ajaccio, est validée.

La Chambre procède à l'élection d'un questeur en remplacement de M. Lechevallier, décédé.

Il y a eu deux tours de scrutin ; ont obtenu : M. Ragot, radical, 178 voix, élu.

M. Dulau, progressiste, 156 voix.

Le budget des travaux publics est repris.

M. Klotz parle au sujet du rachat des chemins de fer ; il dit que les pourparlers avec les compagnies de l'Ouest et de l'Orléans en vue de l'accroissement du réseau de l'Etat, étaient sur le point d'aboutir, affirmait M. Maruéjols, ministre des travaux publics, le projet du rachat des compagnies de l'Ouest et du Midi fut retiré ; mais les pourparlers sont commencés depuis 13 mois et on ne sait rien de nouveau.

M. Klotz demande au ministre actuel ce qu'il compte faire à ce sujet.

M. Gauthier déclare qu'il examinera la question.

L'incident est clos.

Et la séance est levée.

Séance du 15 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

Sur le chapitre 55, M. Cornudet demande une augmentation de crédit, pour les routes nationales.

Le ministre promet de donner satisfaction.

M. Salis demande où en est la question des canaux.

Le ministre répond que les études se poursuivent et que l'exécution des travaux est prochaine.

Les derniers chapitres du budget sont votés.

La Chambre s'occupe du budget des conventions.

M. Dauzon interpelle sur les retards apportés à l'homologation des tarifs de transports.

M. Arnal demande au ministre quelles propositions nouvelles il compte soumettre aux compagnies de chemins de fer avant l'homologation définitive des tarifs G. V. 114 et 314 qui lui sont présentés.

Le ministre répond que de nouveaux tarifs seront demandés.

L'ordre du jour Dauzon est voté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Trystam, sénateur du Nord, donne sa démission pour raisons de santé.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi militaire.

Sur l'article 62, relatif à la solde des rengagés, M. Gotteron demande que la solde des brigadiers et caporaux soit la même que celle des fourriers et qu'en outre la moitié des places civiles réservées aux sous-officiers rengagés leur soit donnée.

M. Bertheux promet de s'occuper de cette question.

Les articles 62 à 67 sont votés.

M. Gotteron demande que les rengagés puissent démissionner ; cette motion est rejetée.

Sur l'article 69 relatif aux emplois civils réservés aux rengagés, M. Leydet demande qu'on précise quelles classes de recettes buralistes seront accordées aux rengagés.

M. Garreau déclare que l'on ne pourrait confier à des sous-officiers des fonctions auxquelles ils ne seraient pas préparés et que les fonctionnaires anciens rengagés seront soumis, en ce qui concerne l'avancement, aux mêmes règles que ceux de la classe à laquelle ils appartiendront.

Les articles 69 à 72 sont votés ; l'article 73 est réservé ; les articles 74 à 78 (emplois civils) et 79 à 88 (dispositions pénales) sont votés.

Sur l'article 89 qui rend la loi applicable à l'Algérie et à la Tunisie, M. Gérante demande que le Sénat déclare que les jeunes gens de l'Algérie et de la Tunisie soient astreints à deux ans de service, alors que la Chambre a décidé qu'ils ne feraient qu'un an.

M. Garreau combat la motion, car ce serait un régime de faveur qui serait fait.

Par 231 voix contre 46 la motion est rejetée.

La durée du service dans les colonies sera également de 2 ans.

Et la séance est levée.

Les articles 69 à 72 sont votés ; l'article 73 est réservé ; les articles 74 à 78 (emplois civils) et 79 à 88 (dispositions pénales) sont votés.

Sur l'article 89 qui rend la loi applicable à l'Algérie et à la Tunisie, M. Gérante demande que le Sénat déclare que les jeunes gens de l'Algérie et de la Tunisie soient astreints à deux ans de service, alors que la Chambre a décidé qu'ils ne feraient qu'un an.

M. Garreau combat la motion, car ce serait un régime de faveur qui serait fait.

Par 231 voix contre 46 la motion est rejetée.

La durée du service dans les colonies sera également de 2 ans.

Et la séance est levée.

Les troubles en Russie

Les poursuites contre les « intellectuels »

Quatre arrestations seulement ont été maintenues concernant le complot du 22 ; ce sont celles de Gorki, Annenkov et Péguine, rédacteurs de la revue libérale « Rousskoïe Bogatstvo », et Kouzin, ouvrier. Ils sont poursuivis pour crime de lèse-majesté et excitation à la révolte. Cinq collaborateurs du « Nasha Dni », deux collaborateurs du « Nasha Dni », déjà remis en liberté provisoire, seront poursuivis sous l'inculpation de formation de Sociétés secrètes et mise en circulation de littérature défendue.

On m'affirme qu'un Manifeste convoquant le Zemsky Sobor paraîtra le 15 février. Les cercles de la cour ne croient pas qu'il sera publié. La grève continue dans les mêmes fabriques, mais tout est calme.

En Pologne

A Lodz, des confits ont eu lieu entre la foule et la troupe dans différents quartiers de la ville. On dit qu'il y a eu que quarante-deux tués ; mais on croit généralement que le nombre des victimes a été beaucoup plus élevé. Plus de deux cents personnes ont été blessées, et y a parmi les tués des femmes et des enfants. Il paraît que les grévistes ont fait usage de leurs revolvers contre les troupes, qui ont été renforcées ce matin par un régiment d'infanterie et un escadron de cavalerie venant de Varsovie. Tous les magasins sont fermés ; les portes et les fenêtres sont bouchées avec des planches.

Les imprimeries des journaux de Kasan ont cessé aujourd'hui de travailler.

L'université de Moscou a été rouverte.

Les étudiants sont autorisés à tenir des réunions pour se concerter afin de savoir s'ils sont disposés à reprendre leurs études.

Les cours recommenceront après le 20 février.

Révolte de Réservistes

On annonce qu'à Bologoye, entre Moscou et Pétersbourg, 4,000 réservistes se sont révoltés. On a fait venir un régiment de renfort de Novogorod. Les réservistes sont cernés dans le camp, on tâche de les réduire par la faim.

« Un train militaire amenant 1,200 réservistes du sud-ouest à Kieff a donné lieu à son arrivée, à une bagarre grave. En débarquant, les réservistes ne voulurent pas se laisser emmener par groupe, par les escortes envoyées. Ils se révoltèrent et attaquèrent les troupes. Plusieurs soldats furent tués. S'étant rendus maîtres de la gare et l'ayant mise à sac, ils furent cernés par un bataillon arrivé comme secours. Deux salves tuèrent près de 50 réservistes. Les réservistes n'étant pas armés se laissèrent emmener après une résistance passive de deux heures. »

MOTS DE LA FIN

Calino a lu les vers du général Thibaudin et tristement, il soupire :

— Hélas ! nos généraux sont fichus ! Les vers s'y mélangent...

Le plaisir va son train

Nous sommes, sur ma foi, des animaux bien étranges !

Nous semblons prendre notre plaisir à gâter l'existence qui nous est donnée, et nous ne sommes jamais si heureux que lorsque nous découvrons quelque moyen d'ennuyer le pauvre prochain.

C'est ainsi que depuis trente ans, les savants redoublent d'activité pour « améliorer » les procédés de massage.

On gémit sur la dépopulation...

On combat les maladies par le sérum, par de nouvelles médications...

On prêche contre l'alcoolisme...

On déclare la guerre à l'horrible tuberculose...

L'hygiène est à l'ordre du jour...

Et c'est ainsi qu'on trouve le moyen de nous assommer moralement, sans préjudice du reste.

Néanmoins, cela est bien, et ce n'est pas moi qui protesterai jamais et trouverai qu'on a tort d'agir ainsi.

Pourtant, on voudra bien me permettre une modeste observation.

Il est au moins anormal de se donner tant de mal pour la conservation de l'espèce, quand d'autre part, on travaille à assurer sa destruction plus rapide et plus sûre.

Un de mes bons camarades, le major U. Golin, seul descendant de l'illustre famille du même nom, si connue pour son formidable appétit, voyage en ce moment dans les parages américains.

Or, il a assisté aux essais d'une torpille volante, essais qui ont été très concluants et ont donné toute satisfaction.

Il a été constaté que l'explosion du projectile avait toujours lieu en une seule fois et d'un seul coup, ce qui produit un effet extraordinairement puissant de destruction.

On a pu s'en rendre compte par le fait que des arbres se trouvant à trente mètres du lieu de l'explosion, ont été coupés net à leur pied.

Le poids total de la torpille, y compris la charge et l'enveloppe, ne s'élève pas à moins de quatre cents kilos.

De toute cette masse on n'a pu relever à l'endroit de l'explosion qu'une quantité minime, insignifiante de résidus représentant à peine quelques poignées.

Comme c'est charmant ! comme c'est délicieux ! Et que les savants nous préparent donc des jours heureux !

HONORAIRES MÉDICAUX

Un des plus précieux monuments rapportés de Suze par M. de Morgan, se nomme la stèle d'Hammourabi.

C'est un gros bloc de diorite, sur lequel est gravé le Code le plus ancien qui nous soit parvenu. Promulgué par Hammourabi, roi de Babylone, ce Code est antérieur de cinq siècles à Moïse et de dix siècles au Code chinois. Il régit une foule de choses et notamment, dit la France Médicale, les rapports de malade à médecin. Pas de discussion possible sur les salaires. La loi les a fixés selon la qualité du patient. « Si un médecin a traité un homme d'une plaie grave avec le poinçon de bronze et a guéri l'homme ; s'il a ouvert la tige d'un homme avec le poinçon de bronze et a guéri l'œil de l'homme, il recevra dix sicles d'argent. S'il s'agit d'un mouchkinou (noble) il recevra cinq sicles. »

On voit par ce texte que le poinçon de bronze jouait dans la chirurgie babylonienne un rôle prépondérant. On y voit aussi que l'œil du noble plus précieux que l'œil de l'esclave, était tenu à Babylone en moindre estime que l'œil du simple homme libre.

Pourquoi ? Le législateur ne s'est point expliqué. « Si un médecin, continue l'article 218, a traité un homme libre d'une plaie grave avec le poinçon de bronze et a fait mourir l'homme ; s'il a ouvert la tige de l'homme avec le poinçon de bronze et a crevé l'œil de l'homme, on coupera ses mains.

S'il a tué un esclave avec le poinçon de bronze, il payera le prix de l'esclave. S'il a crevé l'œil de l'esclave, il payera la moitié du prix ». La loi égyptienne, plus sévère encore que le Code d'Hammourabi, punissait de mort le médecin qui commettait une faute dans l'exercice de son art. L'adoucissement des mœurs et le progrès des lois ont rendu infiniment plus agréable la profession de médecin. Elle a cessé d'être un péril au moins pour ceux qui l'exercent. En revanche, nous n'avons plus autant de garanties.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le commerce du Japon et la guerre

Le courrier d'Extrême-Orient apporte sur la situation commerciale du Japon depuis le commencement de la guerre, pendant les onze premiers mois de 1904, les renseignements suivants. Les chiffres de l'importation et de l'exportation ont augmenté par rapport à la période correspondante de 1903 de façon assez marquée. Exportations : 290 millions de yen contre 263 millions. Importations : 332 millions 3/4 contre 289 millions 1/2, ce qui donne une plus-value de 42 millions 1/2 au lieu de 26 millions 1/2 pour 1903.

La plus-value des importations n'est pas seulement redevable à des objets manufacturés achetés en vue de la guerre, mais bien aussi à des matières premières. Le coton brut a continué sa progression de 58 millions 1/2 à 63 millions 1/2 et la laine brute de 4 millions 1/2 à 9 millions.

Il faut attribuer cette progression non pas seulement à la campagne antisomptuaire qui a fait remplacer la soie par le coton et la laine, et a permis l'exportation de cette soie inutilisée dont la récolte avait été particulièrement abondante (26 millions de yen, ce qui correspond à la plus-value de tout le commerce d'exportation par rapport à celui de 1903), mais également à la diminution dans les achats de mousselines, velours, etc., fabriqués à l'étranger.

Cette diminution touche la France en particulier, qui fournissait plus de la moitié des mousselines de laine. Les mousselines tombent de 3 millions 3/4 à 1 million 1/2, les shirtings et cotons imprimés de 6 millions 1/2 à 3 millions.

Le Japon fournissait de charbons les ports et les navires russes d'Extrême-Orient. La guerre a aussitôt fait cesser cette exportation, qui de 17 millions 1/2 est tombée à 13 millions 1/2.

Les statistiques japonaises ne permettent pas de se rendre compte avec précision des quantités et de la nature du matériel de guerre importé. Sous le titre de : « Divers » figure une augmentation de 32 millions 1/2 de yen contre 13 1/2 en 1903. Le charbon extra pour la marine, les pièces d'armement et les munitions de guerre comptent vraisemblablement dans ce chiffre.

En résumé, grâce à la possession de la mer, le Japon n'a pas sensiblement souffert dans ses relations commerciales qui demeurent normales.

Une attaque

Le général Kouropatkine télégraphie, le 12 février :

Aujourd'hui, à quatre heures du matin, des détachements de cavalerie japonaise, comprenant 300 hommes, ont attaqué un pont près de Fengrê-Tong et ont endommagé la voie ferrée sur une étendue de quinze sagènes. Le service des trains a été rétabli quelques temps après.

Le 11 février, l'infanterie japonaise a pris l'offensive contre Fou-Tsi-Chouan-Tsé mais elle a été repoussée.

Le même jour l'ennemi a canonné la colline Poutiloff de ses canons de siège ainsi que Sakéyang ; un officier a été tué ; plusieurs autres ont été blessés.

D'après des renseignements vérifiés du 25 au 29 janvier, nous avons pris 221 japonais non blessés et 122 blessés.

INFORMATIONS

La Séparation

M. Grosjean a déposé un nouvel amendement au projet de gouvernement sur la séparation. Cet amendement a pour but de substituer à l'article 9 les dispositions suivantes :

L'Etat, les départements et les communes devront mettre gratuitement à la disposition des associations formées pour la célébration du culte, les édifices dont jouissent actuellement les établissements publics du culte. Ces immeubles seront inaliénables et imprescriptibles. Ils ne pourront être affectés que par une loi spéciale pour chaque demande formulée ; par le conseil municipal de la commune intéressée.

Ces immeubles seront inaliénables et imprescriptibles. Ils ne pourront être affectés que par une loi spéciale pour chaque demande formulée ; par le conseil municipal de la commune intéressée.

Extrême gauche radicale socialiste

L'extrême gauche radicale socialiste a procédé mardi à l'installation de son président, M. Puech, député de Paris.

M. Puech a prononcé un discours dans lequel il a dit : « Nous ne demandons au ministère Rouvier qu'une chose : que ses actes répondent à ses déclarations ; il pourra compter sur notre concours. »

Assurance et Prévoyance sociales

La commission d'assurance et de prévoyance sociales, réunie mardi matin sous la présidence de M. Millrand, a continué l'examen de la proposition de M. REY, député du Lot, ayant pour but de compléter la loi du 27 juillet 1904 sur les Enfants assistés.

La commission a décidé de proposer un article additionnel à la loi de finances, admettant au bénéfice des secours de nouvelles catégories d'enfants, afin d'en prévenir l'abandon.

La crise viticole

M. Jean Dupuy, ancien ministre de l'agriculture, a présenté aujourd'hui au groupe viticole de la Chambre une délégation de la Société des viticulteurs de France. En son nom, M. Jean Dupuy a demandé au groupe viticole de nommer une sous-commission qui, s'inspirant de diverses propositions déposées, tant au Sénat qu'à la Chambre, pour mettre un terme à la fraude, prépare un projet unique pour lequel on demandera l'appui du gouvernement.

Le projet devra viser seulement le sucre employé au sucrage des vins, tout en réservant la consommation familiale.

La proposition de M. Jean Dupuy a été adoptée à l'unanimité.

La sous-commission a été nommée immédiatement avec mandat de se réunir dès jeudi.

L'expédition Charcot

Le navire l'Uruguay, de retour des mers antarctiques, n'a malheureusement apporté aucune nouvelle de l'expédition Charcot, bien qu'il ait navigué à travers les régions où, d'après les projets du chef de l'expédition, cette dernière devait hiverner. Charcot avait quitté Punta-Arenas en janvier 1904, se dirigeant vers la terre Louis-Philippe et la terre de Joinville qu'il devait atteindre en mars. Son plan était de s'engager aussitôt dans le détroit de Belgique qui sépare l'archipel Palmer du cap Seymour. Les résultats de cette première partie du voyage devaient être consignés dans une lettre qu'il laisserait à l'île Viencke, dans un cairn élevé à cet effet. L'Uruguay a passé à l'île Viencke, mais pas plus là que dans le reste de l'archipel Palmer, on n'a pu trouver trace du passage de l'expédition. Charcot devait, avant la fin de l'été, pousser vers la terre de Graham et essayer d'atteindre la terre d'Alexandre 1^{er}. Cette reconnaissance faite, il reviendrait aux îles Palmer pour hiverner ou plutôt y laisser son navire

et, comme Nordenskjold, Nansen et Gerlache, s'avancer en traineau dans la direction du pôle. Cette tentative devait trouver place entre novembre 1904 et janvier 1905.

En février 1905, Charcot venait chercher son navire et profiter de la fonte des glaces pour regagner Punta-Arenas.

Ce retour, dans son esprit, ne devait pas s'effectuer avant le mois d'avril de cette année. Il ne faut donc pas s'inquiéter outre mesure, son vœu formel étant d'ailleurs qu'il ne fut pas envoyé d'expédition de secours avant cette époque. Le fait que l'Uruquay n'ait pu trouver trace du passage de l'expédition n'est heureusement pas concluant. Il est possible que favorisé par une température assez chaude, elle ait voulu pousser directement vers le pôle pour hiverner beaucoup plus au sud que l'archipel Palmer, où elle ne se serait même pas arrêtée.

Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant le mois de janvier 1905.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation : 60.829.000 fr. en 1905 ; 71.439.000 fr. en 1904.

Matières nécessaires à l'industrie : 257.633.000 fr. en 1905 ; 253.650.000 fr. en 1904.

Objets fabriqués : 59.960.000 fr. en 1905 ; 54.941.000 fr. en 1904.

Totaux : 378.427.000 fr. en 1905 ; 380.030.000 fr. en 1904.

Exportations

Objets d'alimentation : 36.976.000 fr. en 1905 ; 45.125.000 fr. en 1904.

Matières nécessaires à l'industrie : 95.052.000 fr. en 1905 ; 92.349.000 fr. en 1904.

Objets fabriqués : 144.860.000 fr. en 1905 ; 140.585.000 fr. en 1904.

Colis postaux : 27.224.000 fr. en 1905 ; 24.736.000 fr. en 1904.

Totaux : 304.112.000 fr. en 1905 ; 302.795.000 fr. en 1904.

Une balle vagabonde

M. Barbier, de Héricourt (Haute-Saône), ancien combattant de l'Année terrible, pensionné de l'Etat et décoré de la médaille militaire, ressentait depuis quelques jours de violentes douleurs à la tête, qu'il ne pouvait expliquer. Le médecin n'y comprenait rien non plus.

Un beau matin, le vieux soldat eut un accès de toux. En faisant un effort, il rejeta un petit objet dur. C'était une balle, reçue dans l'épaule au siège de Metz, qui n'avait pu être extraite et qui, depuis plus de trente-quatre ans et demi, circulait dans le corps du blessé. En dernier lieu, elle était venue se buter contre la boîte crânienne en provoquant les douleurs dont se plaignait M. Barbier, puis était descendue dans la gorge, d'où elle a été expulsée.

Depuis ce moment, M. Barbier n'éprouve plus aucune souffrance.

Tirage d'obligations

Canal de Panama. Le numéro 1,032,406 gagne 250,000 francs.

Le numéro 1,062,236 gagne 100,000 francs.

Les numéros 916,830 et 699,547 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 1,419,215 et 92,408 gagnent chacun 5,000 francs.

Les numéros 1,913,599 et 1,758,074 gagnent chacun 2,000 francs.

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 francs :

Petites Nouvelles

Un journal de Rome annonce que le Vatican paie à M. Le Nordez une pension de 500 fr. par mois, pris sur les fonds des chanoines de St-Pierre.

— A la suite d'un article de journal, un duel à l'épée a eu lieu à Paris, entre M. Czaykowski, attaché d'ambassade de Russie et M. de Villette. A la première reprise, M. Czaykowski a été légèrement blessé à l'avant-bras.

— Le vapeur *Natoriganon*, du Japon, ayant à bord 90 passagers, a fait naufrage le 13 février, près d'Osaka, à la suite d'une collision occasionnée par le brouillard. 75 passagers et 19 hommes d'équipage ont péri.

— On avait annoncé qu'une mutinerie s'était produite au 32^e de ligne, à Châtelleraut. Le fait est inexact.

— On annonce la mort du général Marmier, gouverneur militaire d'Epinal, à l'âge de 58 ans.

— Des malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de la caisse d'épargne d'Ammonay ; ils ont éventré le coffre-fort et volé une somme de 21.000 fr.

— Le ministre de la guerre a autorisé la formation d'un groupement dit « Union nationale des sociétés d'officiers de réserve et de l'armée territoriale de France et des colonies. »

REVUE DE LA PRESSE

De M. Henri Brisson, dans la *Dépêche* :

Je suis le plus discipliné des hommes et des députés, j'ai contracté cette habitude à l'Assemblée nationale de Bordeaux et de Versailles ; nous étions bien 250 républicain contre 500 légitimistes, orléanistes, ultramontains, bonapartistes plus ou moins déguisés ; si nous avons pu faire la République à une voix de majorité, ce n'a été que par des merveilles de discipline. En ce temps-là, si l'on avait vu de jeunes parlementaires, comme je l'étais alors, prendre sur des questions graves des initiatives isolées, sans avoir consulté leurs compagnons de lutte et leur avoir soumis leurs projets, engager le parti sans son aveu et mener des campagnes à la bilbaude, nous aurions été sévèrement réprimandés et désavoués par nos vieux amis, les Edgar Quinet, les Schœlcher, les Peyrat, les Littré, sans compter de plus obscurs, mais non moins méritants, comme les Massot, les Guiter et tant d'autres, à l'estime et à l'affection desquels nous tenions plus qu'à la vie. Je me rappelle ces temps-là et quoique blanchi sous le harnais, j'en garde de mon mieux les bonnes coutumes ; l'ordre dispersé ne me semble pas convenir aux partis.

CHRONIQUE LOCALE

Conseils de Revision

Dans la séance du 2 février courant, M. Aleide Treille, sénateur, a déposé un amendement tendant à ne confier qu'à des médecins-majors de 1^{re} classe la visite médicale des jeunes gens examinés par le conseil de revision.

Le ministre de la guerre a fait connaître à la tribune qu'il ne serait pas possible, vu les nécessités du service journalier des corps de troupe et le nombre relativement peu élevé des médecins-majors de 1^{re} classe, de donner satisfaction complète à l'amendement ainsi déposé.

Mais, pour répondre aux préoccupations légitimes du Parlement et pour que les jeunes gens subissent la visite médicale devant le conseil de revision de telle façon que l'état de leur santé constaté en séance ne puisse faire doute pour personne, le ministre a pris, devant le Sénat, l'engagement de

ne confier le service médical de la revision, à défaut de médecins-majors de 1^{re} classe, qu'aux plus anciens médecins-majors de 2^e classe.

Afin que ces nouvelles dispositions soient appliquées, dès cette année, le ministre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, une circulaire leur prescrivant de désigner pour ce service les médecins-majors de 1^{re} classe, disponibles dans leur commandement et, à défaut, les médecins-majors de 2^e classe offrant le plus de garanties par leur âge, leur expérience, leurs aptitudes spéciales pour s'acquitter de la délicate mission qui leur sera confiée.

Baccalauréat

Aux termes d'un arrêté pris le 3 février 1905, après avis de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique, les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire sont autorisés à faire usage, à l'épreuve de langue vivante, du dictionnaire italien portant le titre suivant :

Nuovo Vocabolario universale della lingua italiana, storico, geografico, scientifico, biografico, mitologico, etc., compilato de B. Melzi. Milano, Libreria del vocabolario Melzi. — Fratelli Melzi.

La Foire de Paris

Pendant la tenue au Grand Palais, du 12 au 22 mars prochain, de la Foire de Paris, où toutes les industries françaises seront représentées, où les grands acheteurs du monde entier viendront donner leurs ordres, il se tiendra également un Congrès, dit « Congrès de la Foire de Paris », pour l'étude et la défense des intérêts de l'industrie et du commerce français, où toutes les questions relatives à l'expansion des produits de fabrication française pourront être discutées. Pour tous renseignements, adhésions, envois de travaux :

S'adresser au Secrétaire général du Congrès, M. G. Fabius de Champville, 25, boulevard du Temple, Paris, 3^e.

CAHORS

On nous communique les pièces suivantes :

Cahors, le 14 février 1905.

Mou cher ami,

Le *Quercinois* de ce jour ayant publié un article signé « Le Quercinois », que vous avez jugé injurieux ou tout au moins offensant pour vous, vous nous avez chargés de demander à M. Plantade, Directeur de ce journal le nom de l'auteur de cet article ; et, dans le cas où il ne pourrait ou ne voudrait nous le faire connaître, de lui en demander personnellement rétraction ou réparation par les armes.

Nous avons posé à M. Plantade les questions suivantes :

1^o Pouvez-vous indiquer l'auteur de l'article ?

Réponse. — Non.

2^o En êtes-vous l'auteur ?

Réponse. — Non.

3^o En acceptez-vous la responsabilité ?

Réponse. — Non, car je ne suis pas partisan du duel ; je n'accepte des responsabilités qu'en police correctionnelle.

Nous nous sommes alors retirés, considérant notre mission comme terminée.

Croyez, mon cher ami, à nos sentiments les meilleurs.

Capitaine BATTISTELLI, L. LAZARE.

Mes chers amis,

Je vous fais toutes mes excuses de vous avoir dérangés inutilement. Il est

clair, maintenant, qu'au *Quercinois*, sauf une très honorable exception, on injurie sous le voile de l'anonymat, et que si l'on demande réparation on ne trouve que des rédacteurs qui esquivent les responsabilités et se débent, et qu'un directeur.... qui n'est pas partisan du duel.

Je n'insiste pas.

Encore merci.

D^r DARQUIER.

L'affaire des officiers du 7^e

Cette affaire, dont nous avons entrete nu déjà les lecteurs du *Journal du Lot* est aujourd'hui chose publique : la grande presse s'en est emparée et demain la France républicaine connaîtra comment quelques officiers entendent aider le gouvernement à faire l'apaisement aussi bien dans les rangs de l'armée que parmi les populations.

Cependant, nos lecteurs connaissent imparfaitement ces incidents que nous avons signalés et qui se sont produits à Cahors ; nous estimons qu'il nous appartient de les leur faire connaître, puisqu'ils sont publics.

L'incident

Le 4 février, à midi, 3 officiers du 7^e, et un officier de cavalerie prenaient leur repas dans la grande salle de l'hôtel des Ambassadeurs.

Au fond de la salle, à la table où il a l'habitude de prendre ses repas, était assis M. Virenque, secrétaire général de la Préfecture du Lot.

La conversation bruyante des officiers parvenait jusqu'à lui ; elle roulait entièrement sur le gouvernement.

On fêtrissait « les actes de cette canaille d'André dont les procédés étaient toujours continués au ministère de la guerre ».

Les expressions de *mouchards*, de *casserolés* revenaient souvent et les convives allaient jusqu'à déclarer qu'il y avait « nécessité à pourfendre tous les mouchards ! ».

Puis l'un d'eux « mettait en garde ses amis des oreilles indiscrettes, car l'administration était là, elle écoutait ».

M. Virenque ne put réprimer un mouvement d'impatience, et se tourna vivement du côté des officiers.

« Ah ! il a entendu ! » déclara l'un d'eux à qui un autre répliqua au moment même où M. Baulzin, chef de cabinet du Préfet, pénétrant dans la salle, s'asseyait, pour prendre son repas, à côté de M. Virenque : « Après tout ce ne sont que des mouchards ».

La conversation continua ainsi sur ce ton aimable jusqu'à la fin du dîner, et probablement comme les convives estimaient qu'une conclusion paraissait nécessaire, avant de quitter la salle de l'hôtel, l'un d'eux crut devoir avertir ses amis « que très certainement leur conversation serait signalée par un rapport spécial au ministère ».

Et, cet avertissement donné, ils se retirèrent.

Ces messieurs ne pouvaient donc être surpris que leurs paroles et leurs bons sentiments à l'égard du gouvernement fussent connus ; leur désir paraissant être formel, M. le Secrétaire Général devait en tenir compte.

M. le Secrétaire Général fit son devoir : il adressa le lendemain même, un rapport détaillé au ministre de l'intérieur après avoir instruit M. le Colonel du 7^e de l'incident.

Car M. le Secrétaire Général avait eu déjà à se plaindre de l'attitude de quelques officiers du 7^e : nouveau venu à Cahors, ne connaissant aucun de ces messieurs il avait plusieurs fois remarqué de leur part une attitude

de à son égard contraire à toute bienséance, ce dont il s'était plaint.

Mais ce n'était pas une hostilité particulière, personnelle, qui lui était manifestée : ces officiers ne connaissaient pas M. Virenque ; ils paraissaient seulement vouloir être désagréables à M. le Secrétaire Général, à l'administration préfectorale !

Cependant hâtons-nous de dire que tous les officiers du 7^e ne sont pas animés des sentiments de ceux-là qui ont provoqué les incidents relatés ci-dessus, et bien d'autres encore, moins graves peut-être, mais aussi significatifs.

Les officiers qui pensent que l'administration peut être insultée impunément et recevoir toutes injures sans se plaindre, surtout ces injures venant de membres de l'armée, ne sont pas nombreux ; ils forment un petit groupe, une infime minorité dans le corps des officiers du 7^e qui, en grande majorité, nous l'affirmons, sont d'un loyalisme certain.

La population civile a été vivement émue par ces incidents : les républicains en ont été indignés, car ce n'est pas au moment où l'on parle d'apaisement, où le gouvernement fait ses efforts pour calmer l'agitation toute de surface cependant, créée par les cléricaux aux abois, que des incidents de la nature de ceux que nous signalons aideront à l'apaisement.

C'est pourquoi, nous avons estimé que ces incidents devaient être connus du public, de tous nos amis ; c'était notre devoir de journaliste et de républicain de les faire connaître, et c'est avec le seul souci de dire la vérité, sans haine, sans parti pris que nous l'avons fait.

Louis BONNET.

Au Sénat

Nous apprenons et nous sommes heureux d'annoncer que notre ami, le vaillant sénateur Cocula, vient d'être nommé par la gauche démocratique du Sénat membre du comité directeur du groupe, en remplacement de M. Béraud, décédé.

Dans la séance du groupe qui a eu lieu mardi, M. Cocula a en outre communiqué à la gauche démocratique l'exposé des motifs de son projet de « mutuelle nationale ».

Les républicains du Lot apprendront avec plaisir la nomination du dévoué sénateur.

Compatriote

Notre compatriote, M. Louis Andrieux, commissaire de police de 2^e classe, à Montpellier (2^e arrondissement), est nommé commissaire de police de 1^{re} classe à Bordeaux. Nos félicitations.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le samedi 18 février 1905, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Nomination des commissions. Dépenses imprévues. — Compte rendu.

Soutien de famille. — Demande Guittard.

Entrepôt d'huile de pétrole. — Demande Pélet.

Etang communal. — Demande de la section de Lacapelle.

Pompes funèbres. — Demande Baqué.

Lycée Gambetta. — Lettre Ministérielle.

Œuvre antituberculeuse. — Demande des employés des Postes et Télégraphes.

Université de Leipzig. — Demande Miquel.

Prestations. — demande Bonassie. Nouvelle délimitation des commu-

nes de Cahors et de Larroque-des-Ares.

Budget supplémentaire de l'Hospice.

Rapports des commissions.

Monuments Historiques

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 15 février, le pont de Cabessut, dit Pont-Neuf, à Cahors, est classé parmi les monuments historiques.

Originaires du Lot à Paris

Le banquet annuel de la Société amicale « les Originaires du Lot » aura lieu le samedi 25 février courant, à sept heures et demie, dans les salons du Grand Vefour, 21 rue Beaujolois, au Palais-Royal, sous la présidence d'honneur de M. Cocula, sénateur, vice-président du Conseil général du Lot.

Le Banquet sera suivi d'un Bal avec Cotillon et distribution d'accessoirs.

Les adhésions pour le banquet doivent parvenir le 23 février au plus tard à M. Pons, 67, rue de Rome.

Prix du Banquet avec droit d'entrée au Bal : 7 francs.

Prix d'entrée au Bal : 2 francs.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors

Les membres du Cercle de la J. R. L. de Cahors sont priés d'assister à la Réunion Générale qui aura lieu le samedi 18 courant, à 8 heures 1/4 du soir au siège social (Mairie).

Ordre du jour :

Causerie par un membre du Cercle. Sujet : Trois littérateurs russes : Dostoievsky, Tolstoï et Maxime Gorki.

Elections d'un Secrétaire-Général, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Archiviste et d'un membre de la Commission.

Révision des statuts. Communications diverses. Paiement des cotisations. Présence indispensable.

Le Secrétaire,

Pickman à Cahors

C'est devant un nombreux public que mardi soir Pickman a fait, au théâtre de Cahors, des expériences d'hypnotisme qui ont émerveillé tous les spectateurs.

On annonce que le 26, le célèbre hypnotiseur donnera une nouvelle séance.

Conférence socialiste

Le dimanche 19 février, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle du théâtre de Cahors, aura lieu une grande réunion publique avec le concours des citoyens Déjeante, député de Paris et Pierre Myrens, qui a déjà fait des conférences socialistes à Cahors.

La réunion du 19 février est faite dans le but de protester contre les derniers événements qui se sont produits en Russie.

Le même jour sera tenu le Congrès de tous les groupes socialistes du département du Lot.

Accident

Ce matin, le domestique de M. Lasserre, marchand de vin, passait avec sa voiture dans la rue de la Caserne, lorsqu'arrivé à l'endroit où récemment un éboulement s'est produit, le cheval a fait un écart et est tombé, entraînant la voiture, dans le jardin voisin, en contre-bas de plusieurs mètres.

Dans la chute, le domestique s'est blessé au genou ; quant au cheval, il n'a eu que quelques écorchures aux jambes.

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISE

MIMI-PRINTEMPS

XIX

Changement de front

L'ancien garçon meunier était méconnaissable depuis son séjour à Paris. Il se mettait assez bien, en homme de la bourgeoisie, et on l'aurait pris pour quelque chose.

Les écus du banquier en avaient fait un monsieur.

— Monsieur Eustache, dit le maître, lorsqu'ils furent seuls, nos affaires ne vont plus toutes seules.

— Ce serait trop beau s'il n'y avait pas d'obstacles, et puis vous n'auriez plus besoin de mes services.

— Bien répondu. Ce maladroit de Saint-Albin n'a pas tué le Bernard.

— Pas tout à fait.

— En reviendra-t-il ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— J'en doute. La balle a frappé en pleine poitrine, et le docteur de Brunoy ne répond pas de son malade.

— C'est peut-être une raison pour qu'il en réchappe.

— Vous ne croyez pas à la science ?

— Je ne crois qu'à la mort. Donc, supposez que Bernard revienne ; voilà tous mes ennemis réunis à Champcueil.

— C'est un hasard heureux.

— Comment cela ?

— Parce que d'un seul coup on peut les prendre tous.

— Ah ! ah !

— Lorsque j'étais garçon meunier, je jetais l'épervier. J'étais certain de faire bonne pêche lorsque les poissons se réunissaient en tas.

— Oui, mais nous n'avons pas d'épervier pour prendre les hommes.

— Qui sait ?

— Auriez-vous une idée ? maître Eustache.

— Je chercherai, répondit modestement le garçon, le temps est un grand maître.

— Et nous le seconderons, ce sera plus sûr !

— En attendant, il me paraît prudent de surveiller l'ennemi.

— C'est de toute nécessité.

— Si monsieur le permet, je vais suivre ces dames à Champcueil.

— Je n'y vois pas d'inconvénient.

— Je connais, d'ailleurs, le pays, et il

me sera plus facile qu'à un autre d'avoir les renseignements dont nous avons besoin.

— Bien raisonné.

— J'aviserai suivant les circonstances.

— Vous avez carte blanche, maître Eustache ; songez cependant que nous jouons notre dernière partie.

Eustache sourit de son mauvais sourire.

— Nous gagnerons la belle, dit-il.

— Allons, l'esprit ne nuit jamais ; partez, et au premier embarras, écrivez-moi.

— Vous pouvez compter sur mon dévouement.

C'est ainsi qu'Eustache, déguisé en colporteur, avec un ballot d'ailleurs léger sur le dos, suivait les deux femmes.

L'arrivée au château se fit sans encombre, mais Hélène et Lucienne furent bien surprises de ne pas trouver Bernard chez le marquis.

Elles pensèrent qu'il n'avait pu aller qu'à petites journées et envoyèrent un exprès à Corbeil.

A Corbeil, on savait qu'un blessé avait passé une nuit à l'hôtel du Mouton, mais qu'il était reparti par le haut de la rue Saint-Spire dans la direction du Pressoir-Prompt.

On suivit la piste.

Le blessé était très faible, M. Surbled le médecin, avait déclaré qu'il n'irait

pas loin, et conseillait la prudence. Mais Bernard avait voulu partir.

Il avait passé la Dauphine, mais une fois sur la route, il fut impossible de songer à atteindre Mennecy.

Il donna l'ordre de le descendre à Moulin-Galant, et eut la force d'indiquer la maison de la Biscoite, la sienne, et fut déposé sur le grabat de son enfance.

Ce fut là que Marcel qui l'accompagnait, dut s'arrêter. Le jeune garçon aurait bien voulu aller jusqu'à Champcueil prévenir, mais il ne pouvait quitter le blessé, dont la blessure s'était rouverte.

Le médecin venait tous les jours ; il rebanda la plaie et recommanda le plus grand calme et les plus grands soins.

Lorsque Lucienne apprit que Bernard était au Moulin-Galant, elle s'excusa près d'Hélène et partit aussitôt, accompagnée de Rose.

<

Attentat Criminel

DEUX EUROPEENS BLESSÉS. — A COUPS DE COUTEAU BRUIRIB

Le Courrier d'Haiphong du 7 janvier relate l'attentat criminel suivant dont a été victime un de nos compatriotes, M. Massotte, neveu de M. Guiraudies-Capdeville, négociant à Hanoï depuis 7 ans, est originaire de Cahors où actuellement habite sa sœur et son frère, et où il compte de nombreux amis :

Le 6 janvier, vers 9 heures du soir, au n° 98 du boulevard Gambetta, un Annamite, le nommé Nguyen-van-Ba, âgé de 26 ans, coolie-xé demeurant rue des Graines, se cachait dans le jardin de M. Massotte. M. Massotte, sorti de chez lui, n'y rentrait qu'à deux heures du matin; pendant ce temps, le coolie fit sauter les persiennes du rez-de-chaussée, ouvrit la fenêtre et pénétra dans la salle à manger. Il monta ensuite au premier étage et se cacha dans la chambre à coucher.

M. Massotte, rentré à deux heures comme nous l'avons dit, se déshabilla et mit ses vêtements sur une chaise. Vers 3 heures et demie, croyant M. Massotte endormi, le coolie s'approcha de la chaise et se mit en devoir de fouiller les vêtements qui y avaient été placés.

Mais M. Massotte ne dormait pas. Il aperçut le voleur, sauta aussitôt du lit et se précipita sur l'individu, qui muni d'un poignard annamite, riposta. Une lutte s'engagea au cours de laquelle M. Massotte reçut sept coups de couteaux, six à la tête et un au côté gauche.

M. Massotte appela alors au secours. Ses cris furent entendus par Mme veuve Mironot, employée à l'administration des Douanes, qui habite 100, boulevard Gambetta. Mme Mironot courut prévenir les voisins : MM. Savelon Luce, le propriétaire du café de la Paix, M. Fourcot.

Le premier prévenu, M. Savelon, entrepreneur, se précipita immédiatement chez M. Massotte. Il entendit alors le bruit de la lutte qui avait lieu au premier étage et entra dans la maison : mais arrivé à la salle à manger, il perçut comme le bruit de quelqu'un qui se cache.

Il avança avec précaution et trouva, derrière le buffet, un indigène blotti et faisant son possible pour passer inaperçu. M. Savelon empigna l'individu et une seconde lutte s'engagea à bras-le-corps, au cours de laquelle M. Savelon reçut plusieurs coups de couteau dont un dans le dos et un au genou. Il riposta aussitôt, armé de sa canne et porta un coup sérieux à l'indigène, qui eut la tête fendue.

Un jeune bécon est allé alors au poste dire à l'agent de garde qu'un Européen était en train de frapper un coolie-xé près de la gare. M. Gaborit qui veillait à ce moment et était occupé à se laver les yeux à l'eau bouillie, dit à un linc d'aller voir immédiatement pendant qu'il passait un vêtement.

Le linc était à peine parti qu'un autre boy arriva demandant à la police de venir tout de suite, des voleurs étant chez un capitaine.

M. Gaborit se pressa et accompagna le boy chez M. Massotte. Il vit à la porte d'entrée l'indigène ligotté et un Européen qui se trouvait là lui raconta la scène du crime.

L'agent de police, venu avec des chaînes, attacha alors solidement l'assassin avant de monter au premier étage et le laissa à la garde de l'agent indigène qui l'accompagnait. En arrivant dans la chambre à coucher, il trouva M. Massotte étendu à terre dans une mare de sang, le corps horriblement mutilé. Près de lui se tenait Mme Luce qui lui faisait respirer des sels pour lui faire reprendre connaissance.

M. Savelon était parti se faire panser et chercher le docteur.

M. Gaborit laissa le blessé aux soins des voisins et chargeant l'assassin dans un pousse, partit pour le commissariat central en passant par la rue Richaud, où, à la hauteur de la prison, il rencontra M. Berentzwillers qui, prévenu, accourut.

Tous deux retournèrent avec l'assassin sur le lieu du crime et M. Berentzwillers commença l'enquête.

M. Gaborit fit remarquer qu'aux cris poussés par M. Massotte, pas un domestique n'avait bougé. Au contraire, tous ont pris la fuite, ce qui porte à supposer qu'ils sont complices.

Quittant alors M. Gaborit, nous nous sommes rendus chez M. Savelon, que nous avons trouvé couché et entouré de ses amis. Le coup de couteau qu'il a reçu dans le dos au-dessous de l'omoplate lui fait beaucoup souffrir. M. Savelon veut bien nous donner les détails suivants :

Lorsqu'il est arrivé dans sa maison, il a pénétré par une porte de derrière, dans la cour. L'obscurité ne lui permettant plus d'avancer, il demanda de la lumière, mais à ce moment il entendit quelqu'un descendre l'escalier.

C'était l'assassin qui allait se blottir dans la salle à manger. Malgré l'obscurité, M. Savelon le suivit et levant sa canne l'en frappa à la tête. L'indigène se leva alors et M. Savelon le frappa à coup de poing. Il s'aperçut que l'assassin perdait beaucoup de sang, qui lui coulait sur le visage. Ayant glissé sur le parquet, M. Savelon recula en arrière et l'indigène profita de ce moment pour s'élaner sur lui, engager une lutte corps à corps et lui plonger son poignard dans le dos.

M. Savelon, blessé, fit un saut en arrière et l'indigène revint sur lui le poignard levé. M. Savelon para le coup avec le bras, le veston seul fut tranché et l'arme alla tomber à terre.

Il saisit alors l'assassin à la gorge et voulait le serrer jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir, mais l'indigène râlant eut une détente nerveuse et M. Savelon, épuisé par la lutte et par sa blessure dut lâcher prise.

L'indigène tomba à terre. Ce fut alors qu'un capitaine, accouru aux cris, s'empara de l'assassin et, aidé de M. Savelon, parvint à le ligotter.

M. Savelon monta ensuite l'étage et

trouva M. Massotte étendu au milieu de la chambre et râlant, incapable de prononcer une parole. M. Savelon partit chercher les docteurs et la police.

Lorsque ceux-ci arrivèrent, M. Massotte put seulement dire ces mots : « Endormez moi, je souffre trop », ce que firent immédiatement les docteurs.

M. Savelon rentra chez lui et s'alita. Il se plaint vivement de sa blessure; cependant les docteurs déclarent qu'elle n'est pas grave.

Le poignard employé par l'assassin a été examiné. Il est large de deux centimètres, long de 20 à 25. Le manche est en ivoire, la garde en cuivre. La lame, très épaisse, et brusquement effilée et à double tranchant.

Musique du 3^e de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 FÉVRIER 1905

Allegro Militaire Brunet.
Le Voyage en Chine (Ouvr*) Bazin.
A Réverie du soir (à Billal) St-Saëns.
B Flirtation (Valse) Steck.
Le Désert (Fragment) David.
Trictac (Polka) Waldteufel.

Altes Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ON DEMANDE DES Ouvriers compositeurs à l'Imprimerie du « JOURNAL DU LOT »

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier

Foire. — Malgré sa coïncidence avec celle de Montcuq, notre foire a été relativement belle. Beaucoup d'affaires se sont traitées. Cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 700 à 1000 fr. la paire.

Vaches, de 450 à 900 fr. la paire.

Genisses et taurillons, de 300 à 700 fr. la paire.

Bœufs de boucherie, de 30 à 35 fr. le quintal.

Vaches de boucherie, de 26 à 32 fr. le quintal.

Porcs gras, de 36 à 40 fr. le quintal.

Veaux, de 0 fr. 85 à 0 fr. 95 le kilo.

Poules, de 5 à 7 fr. la paire.

Dindons, 0 fr. 50; dindons, 0 fr. 70; chapons, 0 fr. 90, le tout la livre.

Œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Halle aux grains : mêmes cours que la précédente foire.

Montcuq

Enfin ! — C'est avec un vif sentiment de plaisir que nous avons appris la création, depuis si longtemps à l'étude, d'un troisième emploi de professeur à notre école primaire supérieure de jeunes filles et d'une quatrième classe à l'école élémentaire.

Ainsi cet établissement pourra justifier la confiance toujours croissante des familles, en permettant aux diverses maîtresses, moins chargées, de s'adonner encore davantage à leurs élèves.

Aussi, au nom de tous les pères de familles, au nom des amis de l'enseignement laïque, nous disons merci à ceux qui, par leurs actives démarches, ont su faire aboutir une question qui les préoccupait depuis si longtemps.

Un père de famille.

Foire du 14 février. — La coïncidence de quelques foires du voisinage, quoique de nature à restreindre l'affluence qui caractérise les nôtres, n'a pas sensiblement diminué l'approvisionnement de nos divers marchés.

Il y avait donc quantité de bœufs de travail; environ 750 paires garnissaient le foirail, il s'est même traité de nombreuses affaires, mais sans hausse dans les cours.

Les veaux valaient de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo.

Beaucoup de bêtes à laine, mais transactions lentes.

Les cochons se sont tous vendus : le prix des 50 kilos a été de 38 à 42 fr., selon qualité.

Les porcelets valaient de 15 à 35 fr. pièce, selon grosseur.

La volaille s'est vendue de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 le 1/2 kilo.

Les dindes couveuse, de 5 à 6 fr. pièce.

Les lapins domestiques, 0 fr. 30 la livre.

Les pigeons, 0 fr. 90 et 1 fr. la paire.

Les œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

A la halle aux grains, le blé valait 18 fr. 25; le maïs, 15 fr.; l'avoine, 9 fr. 75; les pommes de terre, 4 fr. 75; les haricots, 25 fr.; la graine de luzerne, 13 fr. 75, le tout l'hectolitre.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Arrestation. — La police de notre ville a mis lundi en état d'arrestation le nommé Eugène Lefebvre, âgé de quarante ans, originaire d'Amiens (Somme), inculpé de vagabondage et ivresse. Lefebvre, qui a déjà subi trente condamnations, a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Il n'existe plus qu'un remède, vraiment populaire ayant fait ses preuves depuis 24 ans, pour combattre sûrement la constipation et les maux d'estomac. Ce sont les Pilules Suisses, 1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Adjudication. — Dimanche a eu lieu à la mairie de Gramat l'adjudication des abattoirs.

M. Jarzal, entrepreneur à Carluet, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 8 fr. 50 pour 100.

Labastide-Murat

Foire. — Notre foire du 13 a été assez bonne. La vente des bœufs est toujours lente avec tendance à diminution. Les brebis, vente active avec bon prix.

Les porcs gras beaux se vendaient 40 à 45 fr. le quintal. Poulets, 75 c. la livre. Œufs, 90 c. la douzaine.

Chronique agricole

LE TABAC

DANS LA RÉGION DU SUD-OUEST

LES MOYENS D'AMÉLIORER LA CULTURE

La culture du tabac représente, dans la région du Sud-Ouest, notamment dans la Dordogne, le Lot, la Gironde, une valeur considérable. A lui seul, le département de la Dordogne, comptait, en 1901, plus de 3,500 hectares de plantations, produisant 4,336,297 kilogrammes de tabac d'une valeur de 3,481,529 francs 64, alors que les Commissions d'expertise ne demandaient aux planteurs de ce département que 3,960,000 kilog. de tabac, pour subvenir aux besoins des manufactures de l'Etat.

Le département du Lot, cultivant 2,100 hectares, accusait une production de 2,528,397 kilog., représentant une valeur de 2,547,134 fr. 35.

Les tabacs de la Dordogne et du Lot, qui ne sont pas de même espèce, se paient, en moyenne, respectivement, 83 francs 20 et 104 francs 38 les 100 kilog.

Dans la Gironde, les plantations ont aussi une réelle importance; le rendement en feuilles sèches marchandes peut varier, à l'hectare, de 1,000 à 2,000 kilog., en moyenne 1,600 kil., et le prix de vente du tabac oscille autour de 90 fr. 30 les 100 kilog.

Mais, ces deux dernières années, la production n'est restée des mauvaises conditions météorologiques; bien des plantations ont été grêlées et, sur de nombreux points, les planteurs ayant fait appel à des ouvriers étrangers au pays et inhabiles dans la pratique des soins culturaux que réclame le tabac, cette culture n'a pas donné tous les résultats qu'elle pouvait assurer aux cultivateurs.

Il devient donc nécessaire de se rendre compte des améliorations que l'on doit apporter à cette culture, de l'influence très grande qu'exercent les façons d'entretien applicables pendant l'été, et des moyens de remédier aux dégâts subis par les plantations de tabac grêlées.

Tout d'abord, nous pensons, avec M. Crouzet, de la Réole, qu'il serait rationnel d'adopter un système d'assolement qui permit au tabac de se succéder tous les ans sur le même sol, pendant au moins trois ans, et de renoncer à l'assolement biennal, détectueux, surtout lorsqu'on fait succéder un blé au tabac, car l'excédent des principes azotés non utilisés par le tabac est plutôt nuisible au blé et en provoque généralement la verse. Le taux de la nicotine et des principes acres ne décroît pas, comme cela se produirait avec un assolement à alternance plus éloignée, et le cultivateur doit veiller à ne pas dépasser certaines doses d'engrais azotés, dont l'excès ne nuirait pas au tabac, mais serait désastreux pour le blé appelé à lui succéder sur le même sol.

Il importe de retenir : que la qualité du tabac est en raison directe du nombre des feuilles sur chaque pied, de la densité des pieds dans la plantation et de la succession prolongée et rapprochée de cette plante sur le même terrain. Ces principes, la Régie devrait s'en inspirer au grand profit de la production même, car ils découlent de l'expérience culturale.

Les planteurs, par une culture intensive mieux comprise, pourraient retirer des mêmes superficies et sans augmenter leurs frais culturaux, des revenus bien plus élevés.

Le tabac enlève au sol des éléments minéraux qui doivent lui être restitués sous forme d'engrais. C'est principalement la potasse qui disparaît ainsi, à raison d'environ 100 kilog. à l'hectare, d'où la nécessité d'appliquer aux plantations des engrais potassiques, et on sait que, parmi les sels de potasse, c'est le sulfate de potasse qui convient le mieux pour cet usage.

La physiologie végétale confirme l'utilité de ce sel, en démontrant que sa présence dans le sol favorise mieux que tout autre sel la production, dans les tissus de la plante, de sels organiques à base de potasse, point très important lorsqu'il s'agit du tabac à fumer. Si l'on brûle une feuille sèche quelconque, elle se transforme en une masse carbonneuse, mais si cette feuille est imprégnée d'un sel organique de potasse, elle produit un charbon très poreux et très léger, qui se consume de lui-même, en donnant une cendre très blanche.

Cette observation relative à la fumure rationnelle du tabac étant parfaitement admise, nous pensons qu'il est utile de signaler les autres améliorations auxquelles les planteurs du Sud-Ouest doivent apporter toute leur attention, particulièrement sur la pratique de l'éclaircissage, de l'épamprage et sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier aux dégâts causés par la grêle.

Éclaircissage. — Cette opération estivale doit être régulière et réglée sur la fertilité du sol, la force de végétation du plant. Plus celui-ci est écimé bas, plus sa tige est courte et plus tôt elle arrive à maturité.

Dans les terres fertiles, on peut conserver jusqu'à 10 feuilles par pied, mais le maximum est de 8 feuilles. Avant

d'écimer, il est indispensable de supprimer à la base les feuilles qui ne sont pas susceptibles de bien se développer. Pour ne pas endommager les délicates feuilles de couronne, on exerce une simple flexion du bout du doigt sur le sommet de la tige. Une opinion assez répandue est que le tabac est d'autant plus beau qu'il est plus haut c'est une erreur. Qu'il y ait plus ou moins de feuilles à chaque plant, le poids est sensiblement le même, mais la qualité diffère, et il ne faut pas perdre de vue que le consommateur et le fabricant demandent des tabacs fins résistants et de bonne couleur.

Les tabacs fins se colorent mieux et séchent plus facilement. Les tabacs épais, à fortes nervures, sont souvent de qualité inférieure et de conservation douteuse.

Épamprage. — De même que l'éclaircissage règle la plante par le haut, l'épamprage la règle par le bas. Ces deux opérations doivent être pratiquées simultanément; la seve se porte alors tout entière dans les feuilles conservées.

Les binages permettent de lutter contre la sécheresse et, à chaque façon, on doit pincer les feuilles situées près de terre et ramener contre la tige la terre la plus meuble et fraîche, pour faciliter l'émission des racines adventives qui aideront au développement des feuilles. Celles-ci seront préservées des ardeurs du soleil par un buttage.

Pour obtenir un prix moyen élevé, bien des planteurs suppriment les feuilles basses. L'excès en tout est un défaut. Il ne faut pas s'arrêter à cette considération que le tabac peut être payé 0 fr. 50 à 0 fr. 60 de plus. Une récolte payée 90 fr. les 100 kilog. donne un produit de 2,500 fr. à l'hectare; une autre, payée 120 fr. les 100 kilog., ne donne que 1,800 fr. à l'hectare. Il est évident que c'est le rendement à l'hectare qu'il faut considérer.

Les tabacs ont un prix courant qui comprend les basses matières et les tabacs de qualité; le commerce achèterait les catégories qui lui conviennent, mais la Régie les prend en bloc. C'est un avantage pour le planteur qui, s'il avait à attendre le commerçant, risquerait de ne pas écouler sa récolte.

Mais si l'Etat acheté en bloc, il ne se contente pas seulement des qualités marchandes; il lui faut aussi des tabacs non marchands, pour les mélanges.

Une culture peut donc devenir plus productive par la seule élévation du prix moyen d'achat. Par une bonne préparation du terrain, un éclaircissage rationnel et un épamprage modéré, le planteur peut obtenir la qualité voulue et, dans ces conditions, le rendement à l'hectare s'élève, et c'est sur lui seul que le cultivateur doit se guider.

D'une façon générale, l'épamprage doit porter sur les feuilles appelées à être recouvertes par le buttage, ainsi que sur celles tant soit peu arrondies, qui conservent une position horizontale et dépassent la butte de 2 à 4 centimètres. Les feuilles lancées, vertes, qui se dressent sur la tige doivent être conservées, car elles préservent les feuilles qui suivent du rayonnement du sol.

En résumé, si la main-d'œuvre est augmentée, lorsqu'on conserve un peu plus de feuilles basses, par contre on obtient un rendement plus élevé.

Traitement des tabacs atteints par la grêle. — La végétation du tabac étant très active, les dégâts causés par la grêle peuvent être réparés tant que la saison est favorable à la maturité de nouvelles feuilles.

« Aout fait le tabac ». Ce dicton, qui a cours dans la région du Sud-Ouest, est absolument juste, car c'est en août, quand les feuilles sont développées, que les parties aqueuses se solidifient, que les gommes et les principes narcotiques se forment.

Les dégâts causés par la grêle ne sont réellement graves que peu avant la cueillette, quand la saison est avancée, et c'est alors qu'intervient heureusement la Caisse d'assurances des planteurs. Après un orage à grêle, il faut se garder de l'impression du premier moment, ne pas s'empresser de couper la terre les jeunes plantes à tige tendre, dont le cœur n'est pas épanoui, pour obtenir un bourgeon qui, alors, ne peut plus se produire. Deux ou trois jours après le sinistre, quand les feuilles sont relevées et que la végétation a repris son essor, on peut mieux juger la situation et y remédier. Tant que les plants ne sont pas écimés, le mal est réparable.

Quand la grêle se produit après l'éclaircissage, le mal est plus grave, mais on peut encore y porter remède. Si les feuilles ne sont que percées, mais se tiennent bien sur la tige, on élague les plus rerdiblés; le tabac légèrement grêlé ne perd qu'un peu de qualité, il est toujours plus lourd, en raison des bourrelets qui se forment à toutes les blessures et aussi du regain de seve dont il profite après la pluie.

Quant les feuilles sont complètement hachées et les tiges endommagées, la dernière ressource est le recépage; on coupe la tige en sifflet à 0^m. 15 environ du sol, de façon à conserver à l'aisselle de trois ou quatre feuilles les bourgeons naissants, parmi lesquels on choisira le plus beau, le mieux conformé. Jusqu'à la fin de juillet, cette opération peut donner de bons résultats à la condition que les plants n'aient pas été ébourgeonnés plusieurs fois et que la température soit favorable à la végétation. La blessure faite à la tige sera couverte avec un peu d'argile délayée dans la bouse de vache.

Le recépage du sol est le premier et le plus important des soins à effectuer après la grêle. Après avoir dégarni de leurs feuilles les plants des deux premières rangées, on refait superficiellement le buttage, on recouvre avec les feuilles brisées des rangées suivantes, et ainsi de suite. D'ailleurs, la Caisse d'assurances garantit 90 pour 100 des pertes (non réelles) par rapport avec le rendement obtenu les années précédentes, mais le planteur est tenu de continuer à donner à la plantation tous les soins nécessaires, autant pour alléger les charges de la Caisse d'assurances que pour avoir droit à l'indemnité.

C'est en se basant sur les principes qui viennent d'être indiqués que les

planteurs de la région du Sud-Ouest pourront réaliser dans la culture du tabac les améliorations nécessaires, et accroître la production en qualité comme en quantité.

Henri BLIN.
(Extrait du Bulletin de la Société Agricole du Lot)

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1656, du 18 février 1905.

Forme normale de canot démontable, par E. Mérel. — Les intoxications par l'oxyde de carbone, par le Dr A. Cartaz. — La question de l'eau dans le sud marocain, par D. Levat. — Un type vivant de race préhistorique : Les Indiens Pueblos, par F. Demailson de Viuz. — Les progrès de la locomotive moderne, par D. B. — Applications de l'électricité en brasserie, par L. Ramakers. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 13 février 1905, par Ch. de Villedeuil. — Météorites géantes, par J. P.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1681^e livraison (18 février 1905).

Le Chevalier de Puyjalou, par H. de Charliou. — Galerie d'Aventuriers : Démétrius et Pongatcheff, par Jules Glouvet. — Le Tour de la lanterne, par M^{me} Savary. — Musée de poupées, par M^{me} Marie Kenig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 16 février 1905.

La prêtresse d'Hacnou, Jean de Nobon. — Joux d'Extrême-Orient, Talloires. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : A la cour de l'émir. Colosse symbolique. Dans un hôtel de Mandchourie. Ça et là. G. T. — Jacques Rodier. Histoire d'un Robinson Français. (Illustrations d'Hołwinski) (suite), G. de Wailly. — Un épisode de la prise de Lhassa, F. — L'armée marocaine. E. W. Soudan. — Vers l'écueil de Minicoy. Récit d'aventures vécues. (Illustr. de Tofani) (suite), C^{te} Festetics de Tolna. — Curiosités naturelles : Un rosier phénomène. — Les Voyages de nos lecteurs. — Étrange idole. — Équipes mutuelles : Les chaussettes de Cervière, G. P.

Nos CONCOURS : Concours N° 162 (Concours de pliage). Soixante prix. — Résultats du Concours N° 157. Lauréats, M. Sphinx.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Reine, Paris, 6^e. — Sommaire du 16 février 1905.

V^{me} Nacla : Chronique. — L. Daresme : chez l'avocat. — Paul Bourget : Monique (suite). — Paul et Victor Marguerite : L'eau souterraine (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Paul Bonhomme : Mademoiselle Panache (suite). — François Deschamps : Au plat d'étain (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s. g. d. g.

Que de boniments la réclame n'ait-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de concurrence? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes, au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les malades à venir voir le nouveau bandage, dû aux laborieuses études scientifiques de l'éminent spécialiste-herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie.

La nouvelle invention GLASER, consiste en une ceinture sans ressort d'acier ni élastique, elle se porte nuit et jour sans gêne. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal disparaît, en voici la preuve :

Monsieur Glaser,

Vous m'excuserez si j'ai tant tardé à vous annoncer que mon fils, atteint d'une hernie depuis trois ans, a été radicalement guéri grâce au bandage perfectionné que vous lui avez appliqué. Je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de l'humanité.

BARAN Jean, propriétaire à Acombet-de-Born, par Villersal (Lot-et-Garonne) le 10 juin 1904.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter :

A Figeac, le 18 février, Hôtel des Voyageurs;

A Cahors, le 19, Hôtel des Ambassadeurs.

Envoyer 1 fr. pour recevoir le nouveau traité, à M. J. GLASER, à Héricourt, (Haute-Saône).

LA VÉRITÉ SUR LA HERNIE

Comment le hernieux peut-il se former une opinion en présence de toutes les trompeuses promesses de guérison qui lui sont faites avec leur cortège ordinaire de certificats et de titres inexactes, de médailles et récompenses imaginaires qu'il se souvient avant de se livrer aux guérisseurs que leurs promesses n'auraient de valeur que s'ils s'engageaient par écrit à rembourser le prix de l'appareil en cas de non guérison, ce à quoi ils ne consentent jamais.

Au-dessus de tout ce charlatanisme, il est un appareil scientifique répandu dans le monde entier et qui est véritablement le type le plus moderne de l'appareil herniaire, c'est le Bandage Barrère, élastique, sans ressort, adopté pour l'armée et dont le grand avantage est de réunir des qualités que démontre un essai immédiat et gratuit.

Tout malade peut ainsi se convaincre que sa hernie est absolument contenue dans toutes les positions du corps sans la moindre gêne, quelle que soit sa profession. Ces résultats si merveilleux sont tellement certains que M. HARRÈRE, 3, Boulevard du Palais, à Paris, s'engage à modifier ou changer ses appareils jusqu'à complète satisfaction du malade.

Applications et essais gratuits à :

Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, Mercredi 22 février;

Figeac, Hôtel des Voyageurs, Jeudi 23 février.

Bulletin Financier

La liquidation du quinze s'est effectuée dans les meilleures conditions pour les acheteurs; les reports s'étant traités sur le pied de 1 1/2 0/0 à 2 au plus.

Le mouvement de hausse s'est encore accentué.

Le 3 0/0 finit à 99,92.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz, aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

FÊTES DU CARNAVAL 1905

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des fêtes du Carnaval 1905, les billets Aller et Retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 4 mars au mardi gras 7 mars inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi des Cendres 8 mars.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 8 mars.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeun, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Ba-

gnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1^{re} classe et de 4 fr. en 2^e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et 9 fr. en 2^e classe.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

pour cause d'utilité publique

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de St-Médard (Catus) le 20 Décembre 1904, le propriétaire désigné ci-après a cédé pour l'établissement du chemin vicinal de petite communication n° 5 de cette commune, SAVOIR :

M. Deneu, Jean, domestique à Ste-Quittierie (Lot-et-Garonne)

0^m 04 de jardin (s^{em} D — 323)

0^m 35 id. (s^{em} D — 321)

2^m 44 de terre (s^{em} D — 114 P)

5^m 22 id. (s^{em} D — 114 P)

moyennant la somme de Six cent quinze francs (615 fr.), (Dommages compris).

St-Médard (Catus), le 13 février 1905.

Le Maire, P. BERRIÉ.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBELLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs GRANDE BAISSE DE PRIX

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 6

CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

VI

Une maison de moins et un ami de plus

Les flammes diminuèrent peu à peu et les bois semblèrent s'enfoncer dans l'obscurité. Les sauvages cessèrent leurs cris et bientôt même ils disparurent.

L'habitation qui, jusqu'alors, avait paru une masse de flammes étincelantes, n'était plus qu'un amas de charbons et de cendres à moitié éteints qui brillaient d'une rougeur ardente au milieu de l'obscurité.

Une heure ou deux plus tard, on aurait pu voir un individu qui se glissait furtivement et silencieusement autour de ces ruines fumantes. La leur expirante de l'incendie lui donnait l'air d'un fantôme et on aurait pu le prendre pour

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

l'ombre de quelque habitant de la cabane. Il s'arrêta de temps en temps et écoutait comme s'il eût espéré entendre le bruit des pas d'une autre personne ; puis il recommençait de nouveau sa marche de spectre autour des ruines. Plusieurs fois il s'arrêta pour regarder dans le brasier, comme s'il eût supposé que les os blanchis de plusieurs êtres humains allaient frapper sa vue ; mais il reculait bientôt et restait immobile, plongé dans d'horribles et pénibles pensées. C'était Everard Graham qui cherchait les restes d'Haverland et de sa famille.

— Je ne vois rien, se disait-il, et il est probable qu'ils se seront échappés, ou peut-être leurs corps se calcinent-ils en ce moment dans cet amas de charbons ; cependant quelque chose me dit qu'ils n'y sont pas, et s'ils ne sont pas là, que peuvent ils être devenus ?... Comment ont-ils pu se soustraire à la cruelle vengeance de leurs barbares ennemis ? Qui peut les avoir avertis ?... Ah ! mon Dieu ! malgré la vive espérance que je ressens, mon bon sens me dit qu'il n'y a aucun motif pour le supposer. Oh ! combien est triste le sort de ceux qui dans ces temps ne sont pas protégés.

— C'est vrai, par ma foi ! — Graham tressaillit, comme si on lui avait tiré un coup de fusil, et il regarda avec inquiétude autour de lui. A quel-

ques pas, il aperçut la silhouette d'un homme qui restait immobile et qui avait l'air de le contempler.

« Et qui êtes-vous, demanda-t-il, vous qui apparaissez ici dans un pareil moment ? »

— Je suis Seth Jones, du New-Hampshire, et qui pouvez-vous être aussi, vous, qui arrivez dans un si mauvais moment ? »

— Qui je suis ?... Je suis Everard Graham, un ami de l'homme dont la maison est en ruine et qui, je le crains, a été massacré avec sa famille. — C'est bien ! mais ne parlez pas si haut. Il peut y avoir d'autres oreilles aux alentours ; venez, par ici, il n'est pas probable que nous soyons remarqués. »

Tout en disant ces mots, il s'enfonça dans l'obscurité où Graham le suivit. Il eut d'abord quelques légers soupçons ; mais l'accent et la voix de l'étranger le rassurèrent, et il continua sa route avec lui, sans méfiance et sans hésitation.

« Vous dites que vous êtes un ami d'Haverland ? murmura Seth à voix basse. »

— Oui, je l'ai connu avant qu'il ne vint s'établir ici ; c'était un intime ami de mon père ; je lui avais promis de lui faire une visite aussitôt que je le pourrais, et j'étais venu dans cette intention.

— C'est bien, mais vous avez choisi

un bien mauvais moment, je crois.

— Oui certes ; mais si j'avais voulu attendre que la tranquillité régnât partout, ma visite ne se serait probablement jamais faite.

— Quant à cela c'est bien possible.

— Mais permettez-moi de vous demander si vous savez quelque chose sur la famille ? »

— Je puis en savoir quelque chose puisque j'étais par ici au moment même de l'événement.

— Sont-ils captifs, ou ont-ils été tués ? »

— Ni l'un ni l'autre.

— Est-il possible qu'ils aient échappé ? »

— Parfaitement ; je les ai aidés moi-même à s'enfuir.

— Dieu soit loué ; et où sont-ils ? »

— En bas de la rivière, à l'un des établissements...

— Est-ce bien loin d'ici ? »

— A trois ou quatre lieues, peut-être.

— Bien ! hâtons-nous d'aller vers eux, ou permettez-moi de prendre congé de vous, car je n'ai rien qui puisse me retenir ici.

— Volontiers, répondit Seth qui fit un pas en avant ; mais j'oubliais de vous dire que la jeune fille est avec les Indiens. Je n'avais pas encore pensé à vous informer de ce triste événement. »

Graham tressaillit. Il maîtrisa cependant son émotion et fit un violent effort pour demander à son compagnon :

« Mais quelle est la tribu qui a pris Ina ? »

— Celle de ces infernaux Mohawks, je crois ? »

Et Seth lui raconta les incidents qu'on a lus dans le chapitre précédent ; il ajouta cependant que les parents et la tante de la jeune fille étaient en sûreté. Il les avait accompagnés lui-même jusqu'à l'établissement voisin, où il les avait laissés sains et saufs et s'était hâté de revenir au lieu du sinistre où il était arrivé en même temps que Graham. Il lui dit qu'il l'avait d'abord pris pour un sauvage, et que, le voyant seul, il s'était disposé à lui tirer un coup de fusil ; mais, qu'en l'entendant se parler à lui-même, il avait bientôt découvert qu'il avait affaire à un blanc.

« Et quel motif vous amène ici ? lui demanda Graham. »

— Belle question, par ma foi !... Quel motif me ramène ici ? c'est le même, je suppose, que celui qui vous a fait venir vous-même. Je veux retrouver Ina, cette jolie fille...

— Ah !... Pardonnez-moi, monsieur, je suis bien aise d'apprendre cela, et je suis déjà disposé à confesser que cette raison est pour ainsi dire la seule qui m'ait amené ici.

— Puisque vous étiez tout seul pour aller à son secours, je présume que vous espérez la reprendre assez facilement, et je pense que vous avez une plus gran-

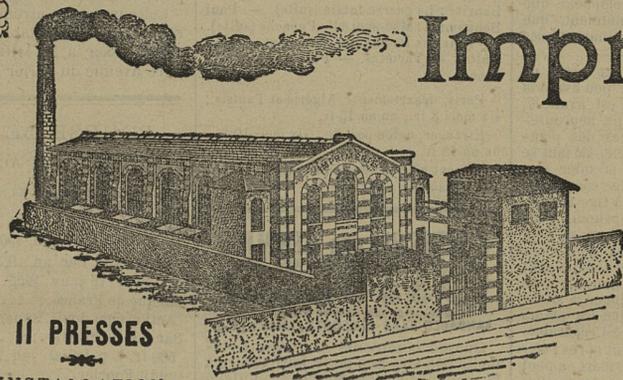
de chance de réussir, si un autre joint ses efforts aux vôtres.

— C'est exactement mon avis ; donnons-nous la main. »

Et ces deux hommes qui se donnaient ainsi une poignée de main de la façon la plus amicale, si l'obscurité ne les eût pas empêchés de se voir, auraient pu lire sur le visage l'un de l'autre une radieuse expression de sympathie. Ils s'enfoncèrent plus loin dans le bois et continuèrent leur conversation.

Les Indiens qui avaient pris Ina étaient, comme Seth l'avait pensé, des guerriers de la tribu des Mohawks. Cette tribu elle-même faisait partie des Cinq-Nations réunies ; les Senecas, les Cuyugas, les Onondagas et les Oneidas devenus tout à fait célèbres dans l'histoire. Les Français les appelaient Iroquois et les Hollandais Maguas, tandis qu'en Amérique on les désigne sous le nom de Mingoos ou Agamuschim, ce qui veut dire Peuples-Unis. Les Mohawks ou Wabingi vécurent d'abord seuls et indépendants. Les Oneidas se joignirent ensuite à eux, et leur exemple fut suivi par les Onondagas, les Senecas et les Cuyugas.

(A suivre.)



II PRESSES

INSTALLATION A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS